



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

RÉGION :

Date de l'envoi du dossier :

EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (session de rattrapage au titre de 2019)

- Arrêté du Ministère de la Culture du 11 avril 1995 modifié -

DOSSIER DE CANDIDATURE

à remplir en lettres capitales

NB : Chaque rubrique ci-dessous doit obligatoirement être remplie, y compris l'adresse e-mail et le numéro de téléphone où le candidat est joignable (*)

Danse classique

Danse contemporaine

Danse jazz

NOM de naissance :

NOM D'USAGE (s'il y a lieu).....

PRÉNOM:

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL | _____ | VILLE :

PAYS : **TÉLÉPHONE(*)** : |_|_|_|_|_|_|_|_|

e-mail :(*).....@.....

Pour les mineurs, personne à contacter en cas d'urgence :

.....

Niveau scolaire :

.....

Photo

Études chorégraphiques suivies :

Ville et Pays	Nom de l'établissement	Diplôme (s) (à préciser s'il y a lieu)	Année d'obtention	Options

Je soussigné (e).....

M'engage à participer à l'examen d'aptitude technique (session de rattrapage 2019) dans l'option choisie ci-dessus.

Pièces requises pour chaque option présentée : Merci de vous reporter aux indications de la notice explicative.

- Une photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité (**recto-verso** s'il s'agit de la carte nationale d'identité)
- Pour les candidats n'étant pas de nationalité française : un document officiel justifiant leur identité.
- Une autorisation parentale ou du tuteur légal pour les candidats n'ayant pas atteint la majorité.
- Un chèque **signé** de 50 € au titre des droits d'inscription, établi à l'ordre du centre d'examen dont relève le candidat.
ATTENTION: pour le centre d'examen **ISDAT de Toulouse**, le chèque doit être libellé à l'ordre du «Trésor Public».
Pour les candidats établis à l'étranger : paiement uniquement par mandat-cash ou par virement
- Un chèque de caution **obligatoire** de 76,50 € **signé, pour chaque option présentée**, qui sera rendu à l'issue des épreuves, et établi à l'ordre du centre d'examen dont relève le candidat.
ATTENTION : pour le centre d'examen **ISDAT de Toulouse**, le chèque doit être libellé à l'ordre du «Trésor Public»
- Un certificat médical **original (les photocopies ne sont pas acceptées sauf pour le candidat qui présenterait plusieurs options)** de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de trois mois.

Fait à, le.....

Signature :

**DOSSIER A RETOURNER AU CENTRE D'EXAMEN ORGANISATEUR DE
L'OPTION DANS LAQUELLE L'ETUDIANT A ETE DECLARE ADMISSIBLE
à l'issue de la session d'examen organisée du 8 avril au 7 mai 2019.**

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.